

RECTIFICATIFS

Rectificatif au règlement (CE) n° 2499/98 de la Commission du 19 novembre 1998 fixant les taux des restitutions applicables à certains produits des secteurs des céréales et du riz exportés sous forme de marchandises ne relevant pas de l'annexe II du traité

(«Journal officiel des Communautés européennes» L 311 du 20 novembre 1998)

Page 8, à l'annexe, en regard du code NC ex 1005 90 00 dans la colonne «Désignation des marchandises, féculé de pommes de terre, premier tiret»

au lieu de: «1,633»;

lire: «1,533».
